

C. TOURISME

Direction du Tourisme

Inscription budgétaire	
Dépenses	279 190 € <i>par transfert</i>

TOURISME

Je vous demande de bien vouloir examiner les deux dossiers suivants et de procéder à des ajustements budgétaires.

I – Développement touristique**A) Aménagement de l'espace régional sur l'aire de service de l'Adour sur la A65**

Dans le cadre du projet de l'A65, A'LIENOR a confié la concession de l'aire de service de l'Adour (à Aire-sur-l'Adour) à Total. Le concessionnaire a lui-même délégué pour sa filiale ARGEDIS l'aménagement du site. Deux « espaces régionaux » sont réservés dans le bâtiment, l'un dédié exclusivement à la présentation et à la vente de produits locaux (environ 15 m²) et un autre (environ 3 m²) à la promotion et la communication touristique des Landes.

Sur ce dernier espace, le Conseil général des Landes et le Comité Départemental du Tourisme se proposent de mettre en avant les Landes sous forme de projection vidéo sur écran plat mural, de support de communication « e-tourisme » (borne interactive) ainsi que d'une documentation papier en lien avec l'Office de Tourisme communautaire.

Le montant de cette opération pour l'aménagement de cet espace s'élève à 30 000 € TTC.

Le contenu de l'information présentée comme le fonctionnement de cet espace sera pris en charge par le Comité Départemental du Tourisme dans le cadre de ses actions de promotion.

Je vous propose d'accorder au Comité Départemental du Tourisme une subvention de fonctionnement de 30 000 € pour la promotion et la communication touristique des Landes sur l'aire de service de l'Adour sur la A65.

Dans le cas d'une décision favorable de votre part, je vous propose de procéder à un transfert de crédit de 30 000 € du Chapitre 011 Article 617 au Chapitre 65 Article 6574 (Fonction 94).

B) Audit des sites du PNRLG

Le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne a la particularité de gérer quatre équipements, l'Ecomusée de Marquèze et les trois centres d'éducation à l'environnement du Teich, de Belin-Beliet et de Saugnac-et-Muret.

Compte tenu de l'importance de ces équipements pour la réalisation des missions du Parc, de leur poids budgétaire et dans le contexte de renouvellement de sa charte, le Parc Naturel Régional souhaite réaliser un audit de ces quatre équipements.

L'étude comprend trois tranches fermes et une tranche optionnelle. A partir d'un diagnostic de l'inscription des équipements dans les dynamiques territoriales (1ère tranche) et d'une analyse comptable et organisationnelle (2ème tranche) seront présentés des scénarii pour chacun des quatre équipements tenant notamment compte du contexte budgétaire du Parc et de ses co-financeurs.

La troisième tranche portera sur des préconisations en matière de marketing et de communication. Une quatrième tranche, optionnelle, porterait sur des préconisations sur le portage juridique et financier des équipements.

Le coût de la mission s'élève à 99 537 € TTC. Son financement est réparti selon la clé habituelle de répartition des charges de fonctionnement entre le Conseil régional d'Aquitaine et les deux départements :

Conseil Régional d'Aquitaine	52 755 €	53%
Conseil Général de la Gironde	26 875 €	27%
Conseil Général des Landes	19 907 €	20%
Total	99 537 €	

Dans le cas d'une décision favorable de votre part, je vous propose de procéder à un transfert de crédit du Chapitre 011 Article 617 au Chapitre 65 Article 6561 (Fonction 94) d'un montant de 19 907 €.

II – Autorisations de programmes

L'avancement des opérations nous amène à modifier le contenu de trois Autorisations de Programmes présentées comme suit en annexe .

III – Ajustements budgétaires

Je vous propose de procéder aux ajustements budgétaires nécessaires et aux modifications d'AP tels que définis en annexe.

Chapitre 204	46 000,00
Chapitre 65	20 000,00
Chapitre 011	- 66 000,00

Ajustements budgétaires des crédits de paiements 2010 (Fonction 94) :

• AP 2009 n°83	
Chapitre 204 Article 20414 (stations littorales communes)	+ 15 400 €
Chapitre 204 Article 20414 (tourisme communes)	- 10 000 €

Chapitre 204 Article 2042 (tourisme personnes privées)	+ 49 690 €
• AP 2009 n°117	
Chapitre 204 Article 20415 (PNRLG Tempête)	-20 000 €
• AP 2010 n°142	
Chapitre 204 Article 20414 (stations littorales communes)	- 25190 €
Chapitre 204 Article 20414 (tourisme communes)	- 5 900 €
Chapitre 204 Article 2042 (tourisme personnes privées)	+ 12 000 €
• AP 2010 n°143	
Chapitre 204 Article 20414 (thermalisme communes)	- 127 800 €
Chapitre 204 Article 20417 (thermalisme autres établissements)	- 24 300 €
Chapitre 204 Article 2042 (thermalisme personnes privées)	+ 152 100 €
• Ajustements budgétaires hors AP	
Chapitre 011 Article 617 (expertise conseil et prospection)	- 16 000 €
Chapitre 65 Article 6561 (PNRLG fonctionnement)	+ 20 000 €
Chapitre 204 Article 2042 (CDT équipement)	+ 30 000 €

* *
*

Je vous remercie de bien vouloir délibérer sur ces dossiers.

DM2 - 2010

MODIFICATION DES AP et CP CORRESPONDANTS

AP N°	Libellé	Montant AP			Réalisé 2009	CP 2010			CP 2011			CP 2012		
		BP+ DM	Ajustement DM2 2010	Nouveau montant		BP+ DM	Ajustement DM2 2010	Nouveau montant	BP+ DM	Ajustement DM2 2010	Nouveau montant	BP+ DM	Ajustement DM2 2010	Nouveau montant
83	Tourisme	1 311 860,00	-34 505,58	1 277 354,42	869 954,42	225 000,00	55 090,00	280 090,00	182 400,00	-82 400,00	100 000,00	0,00	27 310,00	27 310,00
85	Thermalisme	36 800,00		18 400,00	18 400,00	18 400,00	0,00	18 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
117	PNRLG Tempête	400 000,00	-153 650,00	246 350,00	166 350,00	100 000,00	-20 000,00	80 000,00	70 000,00	-70 000,00	0,00			
142	Tourisme	800 000,00				266 200,00	-19 090,00	247 110,00	203 800,00	196 200,00	400 000,00	330 000,00	-177 110,00	152 890,00
143	Thermalisme	600 000,00				250 000,00		250 000,00	200 000,00	148 600,00	348 600,00	150 000,00	-148 600,00	1 400,00
	TOTAL	3 148 660,00	-188 155,58		1 054 704,42	859 600,00	16 000,00	875 600,00	656 200,00	192 400,00	848 600,00	480 000,00	-298 400,00	181 600,00